

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 janvier 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Michel LHOUTELLIER ayant donné pouvoir à Jacques COUILLAUD
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie MOREL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FÉVRIER 2025**

FINANCES

Débat d'orientations budgétaires 2025

Philippe FORMENTEL expose :

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative.

Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire. Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Le ROB (rapport d'orientation budgétaire) présente les principaux paramètres à prendre en compte pour anticiper des trajectoires budgétaires. C'est sur la base de ce document que peut avoir lieu le débat.

Il faut préciser que le Conseil municipal n'a, à ce stade, que l'obligation de débattre de ces éléments mais pas de valider des décisions relatives aux budgets ou aux finances. Ces décisions sont bien sûr actées au travers des délibérations et du vote des budgets prévus au Conseil municipal du 27 mars prochain

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1, L2313- 1, L2313-2, L5211-36, D2312-3 et D5211-18-1,

VU le rapport sur les orientations budgétaires transmis à l'ensemble du Conseil municipal

VU l'avis de la commission Finances du 21 janvier 2025

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientations budgétaires et des débats de la séance du 6 février 2025.

La Haye-Fouassière, le 06/02/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Jean-Marie MOREL

